



extension de garantie televisieur

Par **brunobox**, le **07/12/2011** à **17:46**

Bonjour,

J ai acheté un téléviseur LCD en avril 2007 au pris de 900 euros

J ai pris une extension de garantie qui m a coutée 150 euros

Ce qui m amène a avril 2012

Ma télévision est tombée en panne irréparable en novembre
2011

L'assurances du magasin connexion ou j ai acheté ce tv m a proposé

Un téléviseur équivalent que j' ai refusé car il ne me plaisait pas

Comme la somme pris en charge par l'assurance s' élevée a 499 euros

J ai rajoutée 100 euros pour prendre un led que le magasin met en promo

Avec 5 ans de garantie offerte.

SAUF QUE LE MAGASIN CONNEXION me dit que je n ai pas le droit a cette

Garantie étant donné que c' est un remplacement de l' ancienne tv

Qu'en pensez vous ?

MERCI